

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Reste:
Un an... 95 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Anciennes, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, chez M. HAVAS-LAFITTE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Janvier 1879.

Chronique générale.

Le Journal officiel annonce que la commission d'enquête sur les actes de la préfecture de police est ainsi composée:

M. de Marcère, président; M. Lepère, vice-président; MM. Schœlcher, Tolain, Brisson, Tirard, Lionville, Picol, Boucher, Cadart et Albert Gigot, membres de la commission; MM. Tixier et Lyon, secrétaires.

Le Maréchal se montre tout particulièrement sensible dans la question du personnel: il répugne aux mutations commandées seulement par l'esprit de parti, et sa résistance est telle que le ministère est fort embarrassé. Passer outre, c'est provoquer une décision arbitraire, une démission est possible, très possible. Et si le ministère ne fait pas les mutations qu'on réclame de lui, il court risque de tomber devant un vote des Chambres, ce qui est encore la démission du Maréchal, lequel ne restera pas une heure à l'Élysée, si M. Dufaure n'est plus ministre.

Or, la démission du Maréchal, qui serait une calamité en France, serait au point de vue extérieure une complication très grave et pleine de périls.

On dit M. Gambetta très préoccupé de cette situation; il sait qu'il n'est pas encore possible à l'intérieur, qu'il ne l'est pas du tout au dehors. Grévy manque de prestige. M. Gambetta fait ce qu'il peut pour qu'on ne pousse pas à bout le Maréchal.

M. Victor Hugo a déposé hier le projet de loi d'amnistie au Sénat, et M. Louis Blanc l'a déposé à la Chambre des députés. Le

gouvernement a déposé de son côté le projet de loi relatif aux contumaces. On assure que, malgré la nomination de la commission d'enquête sur la préfecture de police, quelques députés de l'extrême gauche sont toujours résolus à faire une interpellation à ce sujet, après que le rapport de la commission sera déposé. Le Sénat a nommé la commission des finances; sur 18 membres, 2 seulement appartiennent à la droite.

LETRE DE M. LE PRÉFET DE POLICE A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

M. le préfet de police vient d'adresser la lettre suivante, en date du 26 janvier, à M. le ministre de l'intérieur:

Monsieur le ministre,

Le tribunal correctionnel, par son jugement du 24 de ce mois, a condamné le gérant du journal la Lanterne, et déclaré calomnieuses les attaques dirigées dans ce journal contre plusieurs fonctionnaires de mon administration. Mais en dehors des faits spéciaux qui font l'objet de sa poursuite, il a été produit au cours des débats judiciaires des allégations dont l'opinion s'est émue et qui intéressent à un haut degré l'honneur de l'administration que je dirige.

On a allégué que des détenus avaient été soumis par certains agents à d'odieuses violences, qui auraient eu pour but de leur arracher des aveux; que des députés des départements avaient été l'objet, dans la période électorale qui a suivi le 16 Mai, d'une surveillance inquisitoriale exercée par les agents de la préfecture de police; que des communications compromettant l'honneur de citoyens avaient, dans l'intérêt de coupables qu'on voulait protéger, été adressées par des chefs de service à certains organes de la presse; que tout avancement avait été systématiquement refusé aux agents dévoués à la République, et que les faveurs de l'administration avaient été réservées aux ennemis du gouvernement.

Des faits de cette nature ne constitueraient rien moins que des actes de trahison et de prévarication. Une grande administration chargée de veiller à la sécurité publique et de protéger les citoyens, ne peut rester sous le coup de telles accusations. Elle a besoin, pour accomplir sa noble et difficile mission, de puiser sa force dans la confiance des citoyens et de demander à l'opinion publique l'autorité morale sans laquelle elle demeurerait impuissante. Elle a le droit et le devoir de réclamer la lumière.

Je viens donc vous prier, monsieur le ministre, dans l'intérêt de l'administration à la tête de laquelle m'a placé le gouvernement de la République, pour l'honneur de collaborateurs que je couvre de ma responsabilité et pour le mien, de vouloir bien faire procéder sous votre direction à une enquête sur les faits que je viens de vous exposer.

L'opinion demande que la vérité soit connue et que justice soit faite. Plus que personne, je le demande avec elle.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'hommage de mon profond respect.

Le préfet de police,

Signé ALBERT GIGOT.

M. le ministre de l'intérieur a approuvé la proposition de M. le préfet de police. Une enquête, portant sur les faits précisés dans sa lettre, a été faite immédiatement, avec toutes les garanties qu'un tel sujet comporte. Il importe aussi bien au gouvernement qu'au public que la lumière soit faite.

LA Lanterne ET LA POLICE.

Ce n'est pas en définitive la Lanterne qui a perdu son procès. Il est vrai que le journal s'est vu condamné dans la personne de son gérant, M. Genay, à trois mois de prison et 2,000 fr. d'amende; mais, en attendant que l'appel ait fait dire à la justice si c'est là son dernier mot, la préfecture s'est d'elle-même soumise à l'enquête qu'elle estime nécessaire. La lettre ci-dessus, adressée par M. le préfet de police à M. le ministre de l'intérieur, contient ces mots:

39

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DISPARITION

DU GRAND KRAUSE

(Suite.)

CXIII.

Les deux voyageurs partirent le lendemain de bonne heure dans la voiture de M. Faber, et M. Faber lui-même les accompagna jusqu'à la station de Scheurstadt.

Pendant toute la classe du matin, les élèves du père Wächter ne pouvaient pas détourner leurs yeux de la grande carte de France qui était pendue au mur. Le père Wächter eut la complaisance de prendre sa grande baguette et de nous montrer Nancy, en nous expliquant tout le trajet de Darlenheim à Nancy.

Un jour, deux jours se passent sans que nous entendions parler de rien. Enfin le facteur rural apporte à la mère de Krause une lettre pliée de travers et cachetée avec un gros pain à cacheter qui avait débordé en plusieurs endroits sous la pression

d'un pouce peu habitué à comprimer des pains à cacheter.

Nancy n'est pas une vilaine ville, disait le père Krause, et même il y a des places grandes, comme Darlenheim et des grilles de fer comme on n'en voit nulle part. Pour en revenir à ce particulier, il s'est marié la semaine passée à une demoiselle de sa partie, fameuse pour jouer des cymbales et de la grosse caisse; il n'a point fait d'héritage: c'était une vanterie; mais il arrache les dents au monde avec un jeune homme qui tourne une manivelle, que l'on appelle dans ce pays-ci un orgue de Barbarie, qui pourrait bien être notre garçon, à moins que ce ne soit pas lui; mais pour le savoir, il faut le voir; et comme il est parti d'ici disant qu'il allait à Bar-le-Duc, nous partons aussi, en bonne santé, avec l'espoir que la tiennne n'est pas plus mauvaise, ce qui est une consolation. Quelle drôle de chose que les chemins de fer! ça fait un bruit d'écluses et ça vous coupe la respiration de voir filer les arbres et les maisons.

Le surlendemain, nouvelle lettre:

Bar-le-Duc n'est pas une vilaine ville, sauf qu'on monte et qu'on descend que c'est une pitié! D'en haut, on voit un tas de toits; mais je n'ai pas vu notre pauvre garçon, parce que, pour en revenir à ce particulier, il n'a fait que passer ici, et il faut que nous courions après. Toujours en bonne santé, et la tiennne de même, il faut l'espérer, parce

que sans cela ce serait dur de voyager si vite et sans savoir où l'on va. Si tu as entendu parler d'une ville nommée Châlons, c'est là que nous allons, parce que ce particulier a dit qu'il allait là.

CXIV.

Cette lettre était arrivée le jeudi matin, dix-sept jours après la disparition de notre camarade, et nous aurions bien voulu être au lendemain pour savoir s'il y aurait une nouvelle lettre, et si c'était bien Krause qui accompagnait le sieur Tranche-Montagne à Châlons.

Ma mère et la mère Seckatz étaient auprès de la paralytique; Strecker et moi nous nous amusions dans le jardin pour tuer le temps.

Je vis par-dessus la haie M. le comte et M<sup>lle</sup> la comtesse qui venaient de notre côté. Au lieu de passer devant la porte, ils s'arrêtèrent, et M. le comte me fit signe d'approcher:

— Y a-t-il quelqu'un avec M<sup>lle</sup> Krause? me demanda-t-il poliment.

Je lui répondis en rougissant que ma mère et M<sup>lle</sup> Seckatz y étaient pour le moment.

— Va prévenir la mère que quelqu'un la demande, me dit doucement M<sup>lle</sup> la comtesse; et surtout, ajouta-t-elle d'un ton sérieux, ne lui dis pas qui c'est.

Je me mis à trembler en pensant que Krause

était retrouvé; car si le comte et sa femme avaient l'air grave, ils n'avaient point cet air triste des porteurs de mauvaises nouvelles.

Strecker, voyant mon émotion et comprenant que je ferais quelque maladresse si j'allais prévenir ma mère, entra vivement dans la maison et en ressortit au bout de quelques secondes. Ma mère le suivait; elle rougit d'abord et sourit en voyant les personnes qui la faisaient demander.

— Il est retrouvé? demanda-t-elle à voix basse.

— Oui, dit la comtesse en la regardant avec bienveillance. Nous n'avons pas voulu surprendre la pauvre mère; voulez-vous avoir la bonté de la préparer à ma visite? Nous venons de recevoir une dépêche de Châlons.

Ma mère leva les mains au ciel sans rien dire, et rentra dans la maison. Strecker et moi nous nous étions retirés un peu à l'écart. Ma mère reparut au bout de quelques minutes et fit signe à M<sup>lle</sup> la comtesse. Nous n'osâmes pas entrer avec elle, mais du dehors nous entendîmes un grand cri, puis des paroles douces et caressantes, puis des sanglots mêlés d'actions de grâces.

CXV.

Presque jamais les événements les plus impatiemment attendus ne se présentent sous la forme que nous leur avons donnée par avance dans notre

La commission d'enquête sur la préfecture de police sera convoquée pour entendre lecture d'un rapport général de M. H. Brisson. Ce rapport a déjà été lu à une sous-commission qui avait été chargée, dès le début, de centraliser les travaux de la commission dans un exposé général.

A l'Élysée, dit-on, ce ne serait pas sans regret qu'on aurait vu avorter le projet d'interpellation au Sénat. Le Maréchal est très-ennuyé de la situation de son ministère qu'il sait être à la merci des premiers incidents venus; et comme il parle toujours de lier son sort à celui de M. Dufaure, il voudrait « être un peu fixé. » Dans sa pensée, l'interpellation sénatoriale aurait consolidé le *statu quo* et l'aurait tranquilisé pour quelque temps.

Le bruit court que le Maréchal, aurait refusé, hier matin, de signer plusieurs décrets portant révocations de magistrats.

Une dépêche de l'Agence Havas, datée d'hier matin, donne le résumé d'un article que publie la *République française*. Il conclut, paraît-il, en disant qu'il y a « au ministère des hommes de mérite et d'honneur, mais il n'y a pas de gouvernement. »

Ce n'est cependant la faute ni du Sénat ni des réactionnaires!

Ces bons électeurs du 5 janvier! on leur avait dit qu'en votant pour les candidats agréables au gouvernement, ils allaient tout apaiser, tout simplifier, tout affermir; et voilà que le journal de M. Gambetta, même après le 20 janvier, leur annonce que la crise est plus ouverte que jamais, et qu'il « n'y a pas de gouvernement! » Et cela parce que les destitutions ne vont pas assez vite au gré des affamés! On ne peut pas se moquer plus cyniquement du peuple souverain.

M. de Marcère aurait fini par comprendre, dit-on, que la présence du citoyen préfet Dumarest dans le Finistère n'était plus possible, et il serait décidé à le déplacer sans avancement.

Seulement, prévenu à propos, M. Dumarest est accouru à Paris et à Versailles, où il s'est placé sous la protection des députés d'extrême gauche et de leurs journaux. M. de Marcère a été mis en demeure de ne pas toucher « à ce vaillant adversaire du parti clérical. »

On croit que M. de Marcère s'inclinera.

Le départ du prince de Hohenzollern, quoique déguisé sous des prétextes parlementaires, est rapproché du mot prononcé, l'autre jour, par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, organe en titre de M. de Bismarck: « La République en France deviendra bientôt une question européenne. »

imagination.

Pour tous les élèves du père Wächter, le coup de tête du grand Krause avait fait de lui une manière de héros. Nous nous attendions à le voir revenir par un beau soleil, la tête haute, l'air fier et un peu rêveur parce qu'on avait contrarié sa vocation. Nous irions au-devant de lui, nous lui ferions fête, et il nous raconterait ses aventures, car il ne pouvait manquer d'avoir eu des aventures étranges, lui qui avait vu tant de pays.

Le samedi matin, je fus presque scandalisé en apprenant de ma mère que le grand Krause était revenu de nuit, sans tambour ni trompette, qu'il était très-fatigué de son escapade, et qu'il ne rentrerait à l'école que le lundi suivant. Je témoignai le désir de l'aller voir tout de suite; mais ma mère me dit qu'il dormait encore, et qu'il fallait attendre au moins la fin de la classe. Cette rentrée furtive, presque honteuse, par une petite pluie fine (car il avait plu toute la nuit), me gâtait bien un peu mon héros; mais la nécessité d'attendre son réveil, comme celui d'un grand personnage, le releva dans mon estime.

Le père Wächter, avec une figure rayonnante de joie, nous dit:

« Mes enfants, Dieu soit loué! votre camarade est de retour. C'est une grande bénédiction pour les parents et pour nous tous. Je voudrais, à ce propos, vous dire une petite chose: afin de ne pas

**LE NOUVEAU PREFET DE LA SEINE.**  
Né en 1828, M. Hérol, le nouveau préfet de la Seine, a été successivement avocat à la cour de cassation, secrétaire du gouvernement de la Défense nationale le 4 septembre 1870 et ministre de l'intérieur par intérim le 1<sup>er</sup> février 1871, élu en novembre 1872 conseiller municipal de Paris par le quartier de Charonne, puis sénateur le 30 janvier 1876.

On n'a pas oublié que, pendant la crise du 16 Mai, M. Hérol a fait partie du comité de juristes organisés par les gauches pour combattre le gouvernement.

Le fils du célèbre compositeur de Zampa et du *Pré aux Cleres* a dû être bercé au son de la musique paternelle. Mais en prenant possession du Petit-Luxembourg qu'il va peupler de républicains, osera-t-il chanter:

Les rendez-vous de bonne compagnie  
Se donnent tous dans ce charmant séjour.

#### UN ÉTRANGE CONFLIT.

La petite commune de Hudiviller, dit le *Journal de Lunéville*, est depuis quelque temps le théâtre d'une révolution d'autant plus rare et plus singulière qu'elle se traduit par le refus de places et d'honneurs. Un beau jour, — et nous ne savons pas pourquoi, — le maire de cette commune, son adjoint et tous les conseillers municipaux ont donné leur démission. Ils ne s'en sont pas tenus là, et au lieu de continuer leurs fonctions jusqu'à leur remplacement, ils ont refusé tout service.

Voilà donc une commune sans relation avec l'autorité centrale, dont les communications, que personne ne veut recevoir, sont remportées par le facteur de la poste; une commune où, en l'absence d'un officier de l'état civil, il est impossible de dresser un acte régulier de mariage, de naissance, de décès; où les divers services sont abandonnés: c'est l'anarchie sur une petite échelle.

L'autorité a, nous assure-t-on, pourvu aux nécessités de cette situation en déléguant l'instituteur de Hudiviller pour l'expédition des affaires courantes. Mais ici se présente une objection: celle de savoir jusqu'à quel point un instituteur a qualité pour gérer les affaires d'une commune dont il est l'agent salarié, condition qui est incompatible avec l'exercice des fonctions municipales; pour recevoir les actes de mariage, etc.

Quoi qu'il en soit, nous sommes curieux de savoir comment finira cet étrange conflit.

L'Agence Havas annonce que le lot de 125,000 fr. de la Loterie nationale a été gagné par un corroyeur de la rue du Cardinal-Lemoine, à Paris.

Un journal dit que « le gros lot a été gagné par un ouvrier maroquinier, de la maison Rivière et Legoff, rue de la Reine-Blanche, 347. »

Lequel croire?

lui faire sentir trop vivement la faute qu'il a commise, et dont il se repent, le pauvre garçon, recevez-le amicalement, mais sans lui parler de tout ce qui s'est passé ici en son absence, ni de ce qui a pu lui arriver à lui-même... Strecker, ta leçon!

Pendant que Strecker récitait, je faisais de tristes réflexions: je ne pouvais m'empêcher de trouver que le père Wächter avait bien parlé; mais c'était un crève-cœur pour moi de penser que l'héroïne de Krause n'avait pas effacé sa faute, et que décidément il rentrerait la tête basse.

A la fin de la classe, Strecker et moi nous allâmes voir notre ami. Il était assis près du lit de sa mère, qui lui tenait les mains dans les siennes. Il avait beaucoup maigri, et au lieu de le prendre d'un peu haut avec nous, comme un grand voyageur et comme un grand aventurier, c'est à peine s'il osait nous regarder et nous parler.

Après la classe du soir, il vint avec nous dans le jardin, et nous parla plus librement que devant sa mère. Le père, après lui avoir promis monts et merveilles, l'avait traité comme son domestique, une fois qu'il l'avait tenu en sa puissance. Plusieurs fois il avait songé à se sauver et à rentrer chez ses parents, mais une fausse honte l'avait retenu. Ayant ainsi vu de près la vie des saltimbanques, il en était profondément dégoûté, et les traits qu'il nous cita, et qu'il nous fallut répéter aux camarades impa-

D'après le *Salut public*, le gagnant du 2<sup>e</sup> lot, parure de diamants de la maison Boucheron, valant 400,000 fr., serait un garçon pharmacien dans l'une des principales officines de Lyon.

Signalons deux incidents du premier jour du tirage.

Au moment où le n<sup>o</sup> gagnant du 285<sup>e</sup> lot est tiré, un des assistants, fou de joie, lance sa casquette en l'air en criant: « J'ai gagné! j'ai gagné! » Et il montre fièrement le n<sup>o</sup> 49,474 de la 3<sup>e</sup> série. Hélas! c'était bien le même numéro qui avait gagné, mais celui de la 8<sup>e</sup> série.

Une dame a exprimé d'une façon plus énergique encore son contentement: elle s'est évanouie.

#### LE BUDGET.

Le ministre des finances a déposé samedi le budget de 1880 sur le bureau de la Chambre. Nous croyons devoir placer sous les yeux du lecteur les chiffres généraux qu'il comporte:

Les évaluations du budget des recettes pour l'exercice 1880 se chiffrent de la manière suivante:

1<sup>o</sup> Produit net des impôts et revenus publics: 2,464,471,339 fr.;

2<sup>o</sup> Recettes absorbées par les frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus, les remboursements et restitutions: 291,599,041 fr.

Soit un total de 2,756,070,370 fr.  
Le budget des dépenses se chiffrent par 2,754,432,600 fr., il en résulte un excédant de recettes de 1,637,770 fr.

Le budget des dépenses sur ressources extraordinaires se balance en recettes et en dépenses par 561,171,488 fr.

Le budget des dépenses sur ressources spéciales se balance en recettes et en dépenses par 406,313,254 fr.

Il en résulte de la comparaison du budget voté pour 1879 avec le budget proposé pour 1880:

1<sup>o</sup> Que les recettes, qui étaient de 2 milliards 701,080,044 fr. pour l'exercice 1879, se trouvent élevées pour 1880 à 2 milliards 754,432,600 fr.

En conséquence, les recettes prévues pour 1880 se trouvent être de 54,990,356 fr. plus élevées que celles de l'exercice 1879; les dépenses prévues pour 1880 sont de 54,344,808 fr. plus fortes que celle qui ont été votées pour le budget de 1879.

Voici le détail, par ministère, des crédits demandés pour les dépenses ordinaires:

Dette publique et dotations (première section), 1,232,238,709 fr.

Ministère de la justice, 34,342,000 fr.

Ministère des affaires étrangères, 13 millions 257,300 fr.

Ministère de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie, 91,041,866 fr.

Ministère des finances (2<sup>e</sup> section), 24 millions 207,260 fr.

Ministère de la guerre (4<sup>e</sup> section), dépenses ordinaires, 568,050,134 fr.

Ministère de la marine et des colonies, 194,466,623 fr.

Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, 118,913,414 fr.

Ministère de l'agriculture et du commerce, 35,982,017 fr.

Ministère des travaux publics, 153 millions 385,239 fr.

Les frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics (3<sup>e</sup> section), s'élèveraient à 273,730,044 francs.

Les remboursements et restitutions, non-valeurs et primes (4<sup>e</sup> section), sont portés à 17,869,000 fr.

Le total général des dépenses ordinaires de l'exercice 1880 est de 2,754,432,600 fr. et dépasse de 55 millions le chiffre de 1879.

La République est, de plus en plus, un gouvernement à bon marché.

#### Etranger.

Les deux souverains d'Espagne et de Portugal, don Alphonse et don Luiz, vont avoir prochainement une entrevue à Elvas, à la frontière des deux royaumes. On attache une certaine importance à cette visite-réci-proque.

Depuis le dix-septième siècle, les deux rois d'Espagne et de Portugal n'étaient pas venus se saluer à la frontière de leurs Etats. A cette époque, le roi Jean V de Portugal eut une entrevue près de Badajoz avec le roi son voisin, pour mettre fin à de longues dissensions. Un luxe magnifique, qui rappelait le camp du Drap-d'Or, fut alors déployé.

L'entrevue projetée aura aussi un certain éclat. On prépare de grandes réjouissances; et l'on construit à Elvas un pavillon de 40 mètres de long pour recevoir les deux cours.

Le roi Luiz y offrira à don Alphonse un repas de cent couverts.

Les deux souverains seront accompagnés de leur ministre des affaires étrangères et de leur président du conseil.

#### LA PESTE EN RUSSIE.

Le docteur Doppner, médecin en chef des troupes cosaques d'Astrakan, qui a observé tout le cours de la maladie à la stanitza de Vellianka, rapporte ce qui suit:

« La maladie a sévi principalement pendant mon séjour à Vellianka dans la partie nord de cette stanitza. Après avoir visité les malades avec le docteur Koch le 18 novembre, je leur ai administré de la quinine à fortes doses et de l'eau de chlore pour l'usage interne; pour les abcès des glandes déjà ouverts, j'ai prescrit des compresses d'acide phénique; pour les enflures des glandes non encore ouvertes, j'ai prescrit de l'onguent mercuriel; comme les effets de ces prescriptions avaient été bons, j'ai quitté Vellianka, et le docteur Koch également, au bout de quatre ou cinq jours.

» Lors de la réapparition de l'épidémie sous sa forme la plus aiguë (ou bien de l'explosion d'une épidémie nouvelle), je suis retourné à la stanitza, où j'ai retrouvé le doc-

lients, changèrent de fond en comble l'opinion publique de Darlenheim sur les saltimbanques. Hélas! encore une illusion perdue pour nous, qui les avions si longtemps tenus pour des personnages supérieurs à M. le maire et à M. le sous-préfet.

(Magasin pittoresque.)

(A suivre.)

#### Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

MERCREDI 29 janvier 1879.

Spectacle extraordinaire

Immense succès de l'Exposition universelle de 1878

#### LE PHONOGRAPHE

DU CÉLÈBRE EDISON

Expériences sur le TÉLÉPHONE et le MICROPHONE

Conférence par M. E. LAMBERT TRIBOUST jeune.

PROGRAMME DE LA SEANCE.

1. Explication du Téléphone et du Microphone.  
2. Expériences pour le public des deux appareils unis ensemble.

3. Explication du Phonographe.
4. Voix humaine.
5. Solo de piston par le Phonographe.
6. Chansonnette par le Phonographe.
7. Romance par le Phonographe.
8. Surposition des airs.
9. Nouveau solo de piston.
10. Nouvelle explication de l'appareil.

Le Phonographe parle toutes les langues.

Le spectacle commencera par:

#### LA POSTILLON DE LONJUMEAU

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Leuven et Brunswick, musique d'ADAM.

Les principaux rôles seront joués par MM. Le Roy, Servat, Letellier et M<sup>lle</sup> Rita Lelong.

Bureaux à 7 h. 1/4; rideau à 7 h. 3/4.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

teur Koch. J'ai commencé alors à isoler les malades des personnes restées saines, en divisant la localité en quatre quartiers; j'ai fait désinfecter les habitations et j'ai veillé à l'exécution des articles 945, 965 des règlements de police médicale.

Les remèdes nécessaires ont été employés pour combattre la maladie. J'ai prescrit notamment de l'acide salicylique, de l'acide muriatique, de la quinine, etc., mais tous ces remèdes ont été inutiles: la mortalité n'épargnait aucun malade.

Tous les médecins qui les ont soignés, le docteur Koch et six de ses assistants, sont morts, de même que le prêtre de la staniza et les Cosaques qui enterraient les cadavres, en un mot tous ceux qui approchaient les personnes atteintes de l'épidémie, bien qu'ils fussent munis des moyens de préservation usités en pareil cas. Très-peu ont été épargnés par le fléau.

L'impossibilité de triompher du mal à l'aide de la médecine m'a convaincu qu'il ne restait pratiquement qu'à instituer un service rigoureux de quarantaine, abstraction faite des discussions possibles sur le nom et le caractère de l'épidémie. Un procès-verbal a été dressé le 14 décembre par moi et le colonel Piekhanow, et rédigé dans ce sens. L'ataman *locum tenens* a pris toutes les mesures nécessaires. Je n'ai pas fait d'observations après le 15 décembre parce que je suis tombé moi-même malade de la fièvre et d'une maladie nerveuse.

Le *Golos* et le *Petersburger Herald* annoncent que la peste a déjà atteint le Dnieper.

### Chronique militaire.

A la séance de l'Académie des Sciences du 20 janvier, M. le général Morin a présenté une note de M. Haro sur une méthode économique de baignation mise en usage au 69<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Le procédé consiste à soumettre successivement chaque homme, placé debout dans un baquet d'eau chaude formant bain de pieds, à une douche pulvérisante d'eau chaude pendant quelques minutes; ainsi aspergé, l'homme se frotte ensuite le corps avec une brosse et du savon noir. Une seconde aspersion d'eau chaude rince le baigneur, qui achève ses ablutions par un lavage de la figure à l'eau froide. Chaque jour, une compagnie de 80 à 100 hommes peut subir un lavage de propreté; la dépense totale est, par séance, de 1 fr. 20 c., soit un peu plus d'un centime par homme.

Il serait à désirer de voir se généraliser, dans chaque régiment, la méthode du docteur Haro.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Aujourd'hui mercredi, à 8 heures du matin, la Loire marquait 4<sup>m</sup> 40 à l'échelle du pont Cassart; à midi, 4<sup>m</sup> 15.

Voici quel était hier l'état des communications télégraphiques:

Un fil avec Lyon par Chaumont, un fil avec Bordeaux par Nantes. Toutes les autres lignes sur le Centre et le Midi sont toujours interrompues.

Sur l'Est, un fil avec Nancy, deux fils avec l'Allemagne, un fil avec la Suisse (insuffisants).

Pas de communications avec l'Autriche et l'Italie.

#### TOURS.

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire*:

On dit que, malgré le verglas de ces jours derniers, les blés et les avoines d'hiver n'ont pas souffert. Il faut espérer que les vignes faillées, pour lesquelles on a conçu des craintes assez sérieuses, n'auront pas été endommagées, autant qu'on avait lieu de le redouter.

La correspondance télégraphique est encore interrompue entre Tours et Paris. L'administration s'occupe activement de réparer les dégâts causés par l'abondance du givre qui a brisé les fils et déterminé la chute des poteaux en beaucoup d'endroits.

Les dégâts produits par le verglas dans la forêt d'Amboise sont approximativement estimés à un million de francs!

On écrit d'Orléans que le département du Loiret est frappé dans une de ses principales richesses; sur la rive gauche de la Loire,

d'Orléans à La Ferté, sur une bande d'égale largeur parallèle à la Loire, les sapinières sont en partie rasées. Le poids du verglas sur la cime des sapins en a déterminé le bris ou la chute. Il y a des propriétaires dont les pertes, de ce chef, s'élèvent à plus de 50,000 fr. C'est un désastre qui se chiffrera par des millions.

Jeudi et vendredi matin, plusieurs wagons remplis de condamnés de la Commune, internés à Belle-Île et grâciés par le récent décret du Président de la République, ont stationné à la gare de Vannes. Pendant ces quelques instants d'arrêt, ces aimables citoyens ont chanté à tue-tête la *Marseillaise* dont le refrain avait dans leur bouche une expression *sui generis*! Inutile d'ajouter que les cris de vive la liberté! de vive la République, ont fait retentir les échos de la gare.

La trésorerie générale avait expédié, au commencement de la semaine, 4,000 fr. pour le transport de ces messieurs.

### CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 27 janvier 1879.

Nous sommes en plein dégel, mais la température ne s'élevant pas à plus de 3 à 4<sup>e</sup> centigrades au-dessus de zéro, ce dégel est lent. La masse de neige tombée dans les journées de mercredi et de jeudi est telle, que nos rues en sont encombrées par tas énormes auxquels s'ajoutent les débris quotidiens des ménages parisiens. L'aspect en est étrange et l'on ne peut pas dire « blanc comme neige ».

La municipalité a bien mis sur pied huit ou neuf mille cantonniers, quatre cents tombereaux; ce n'est pas assez pour une ville dont la surface des rues, boulevards et places, occupe des millions d'hectares. Si pareille chose s'était passée sous le règne de « l'Homme de Décembre » (*nouveau style*), on aurait certainement crié et tapé sur l'administration.

L'Empire n'est plus là, mais plus ça change, plus c'est la même chose; et pourtant l'administration actuelle mérite plus que celle qui l'a précédée le blâme de ses administrés. Non-seulement nous payons des impôts plus considérables en 1879 qu'en 1869 par exemple, mais nous payons à la ville un impôt spécial « taxe de balayage » qui pèse surtout sur les commerçants et les propriétaires.

Cette taxe produit à la ville de Paris une somme importante, sur laquelle elle fait un bénéfice réel. Malgré le paiement de cette taxe, nous sommes encore forcés, en temps de neige, de déblayer les trottoirs au-devant de nos maisons. Ne serait-il donc pas équitable qu'alors où nos rues sont en plus mauvais état que ne l'est en hiver le chemin communal le plus abandonné, l'administration fit un effort et sût dépenser rapidement en quelques heures plusieurs millions.

Le commerce, surtout celui qui a à transporter de lourds fardeaux, souffre énormément, et c'est par millions que se traduisent pour Paris les pertes résultant de cet état de choses. Nos édiles, qui ont su si bien organiser les fêtes, prétendues spontanées, de mai et de juin, devraient bien retrouver aujourd'hui un peu de cette chaleur d'autrefois!

Eh bien! malgré cette boue jaunâtre, mélange de neige fondue et d'ordures, dans laquelle on enfonçait hier jusqu'à la cheville, malgré un brouillard glacial, le Parisien s'est retrouvé ce qu'il est toujours aux jours de fête, aux jours de revue, aux jours d'émotions, bouillant, nerveux, frétilant par les rues.

Dès le matin, il se dirigeait vers le Trocadéro où allait se tirer la Loterie dans la salle des fêtes du Palais, vers le palais de l'Industrie pour y contempler les 82,577 lots. Sur les deux heures, on criait par les rues la liste officielle (ne vous fiez qu'à celle-là) des premiers numéros sortis; et il fallait voir tout le monde se précipiter, donner son décade, et consulter la feuille bâativement. C'en étaient partout dans les rues, les endroits publics, cafés, salles de dépêches des journaux, passages, jusque sur les impériales d'omnibus, que gens vérifiant si leurs billets n'étaient pas sortis.

Cette fièvre ne s'est calmée qu'avec la nuit, lors de l'apparition des premiers journaux du soir donnant la liste complète des trois cents numéros sortis. Alors chacun est rentré dans son domicile; et là, au coin du poêle ou devant la cheminée, on s'est

penché sur la liste sans attendre, et on a cherché rapidement si le sort vous avait été favorable.

Beaucoup ont dû enterrer leurs illusions, abandonner bien des projets, et c'est bien malheureux! Car si, chaque château de cartes, chaque rêve avait pu se réaliser, pour le coup le commerce ne se serait pas plaint. A quel total effrayant l'on arriverait si l'on pouvait additionner le prix des différents objets que chacun se promettait d'acheter... s'il avait eu le gros lot!

Celui qui n'a pas gagné hier espère pour aujourd'hui; s'il ne gagne pas aujourd'hui, il espérera les jours suivants et ainsi de suite jusqu'au dernier moment, jusqu'au tirage du dernier lot.

Et après, quand il n'y aura plus rien à gagner, la déception aidant, vous entendrez s'élever du pays entier un sourd murmure, qui peu à peu s'accroîtra en clameur, et tous ces porteurs de billets qui espéraient tous le gros lot crieront, s'en prendront au gouvernement, et l'accuseront de malversations. Et ce sera justice, car un gouvernement, surtout parce qu'il est gouvernement, n'a pas le droit, sous un prétexte fallacieux, non-seulement de violer une loi existant contre la loterie, mais de percevoir en quelque sorte un impôt dont l'emploi échappe au contrôle régulier des représentants du pays. Il fallait chercher autre chose, si vous aviez besoin d'argent. Quand on est à la tête d'un pays comme la France, on ne descend pas à ces mesquineries pour se procurer des fonds, on fait mieux que ses prédécesseurs!

D'autant plus que l'on se demande si réellement les 7,745,412 fr. employés à l'achat des lots ont été un encouragement aux beaux-arts; à l'industrie? Un Etat encourage-t-il les beaux-arts en achetant douze douzaines de pantins, douze douzaines de boutons de manchettes? J'avais toujours pensé qu'un gouvernement, pour encourager les arts, l'industrie, ne pouvait le faire qu'en créant des lignes de chemins de fer, des canaux, des écoles, en édifant des monuments, en ornant nos places publiques de statues, nos musées de tableaux, et que le reste s'ensuivait. Je me suis trompé!

Ne nous échauffons pas inutilement la bile; l'orchestre a préludé, le rideau va se lever, et la grande pièce républicaine, débarrassée de ses accessoires, l'Exposition et la Loterie, va se jouer devant nous. Les acteurs sont en scène, le public jugera, et je suis sûr que, malgré les flatteries habiles du livret à son égard, c'est encore du « paradis » que partiront les sifflets et les huées!

A. P.

Chacun sait combien le goudron est un médicament précieux dans les cas de bronchite, phthisie, catarrhes, rhumes, et en général contre les affections des bronches et des poumons.

Malheureusement, bien des malades à qui ce produit serait utile, ne l'emploient pas, soit à cause de son goût qui ne plaît pas à tous, soit à cause de l'ennui que leur donne la préparation de l'eau de goudron.

Aujourd'hui, grâce à l'ingénieuse idée de M. Guyot, pharmacien à Paris, toutes les répugnances, plus ou moins justifiées du malade, ont cessé d'exister.

M. Guyot est parvenu à enfermer le goudron sous une mince couche de gélatine transparente, et à en former des capsules rondes de la grosseur d'une pilule. Ces capsules se prennent au moment du repas et s'avalent facilement sans laisser aucun goût. Aussitôt dans l'estomac, l'enveloppe se dissout, le goudron s'émulsionne et s'absorbe rapidement.

Ces capsules sont d'une conservation indéfinie; à ce point que, d'un flacon déjà entamé, celles qui restent ont conservé toute leur efficacité au bout de plusieurs années.

Les Capsules de goudron de Guyot offrent un mode de traitement rationnel et qui ne revient pas à plus de dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de toute espèce de tisane.

Comme tous les bons produits, les capsules de goudron de Guyot ont soulevé de nombreuses concurrences. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sur l'étiquette sa signature imprimée en trois couleurs.

### CHEMIN DE FER FUNICULAIRE DU VÉSUVÉ

CONCESSION DE 30 ANS donnée par le Gouvernement Royal d'Italie.

#### ÉMISSION

de 2,000 ACTIONS de 500 Francs Payables: En souscrivant 250 fr. / A la répartition 250 fr. / Total 500 fr.

#### EXPOSÉ.

La C<sup>ie</sup> s'est prémunie contre toutes les éventualités, en traitant à forfait pour la construction, le matériel et l'établissement complet de la ligne,

ainsi qu'en stipulant de la part du concessionnaire une garantie de recettes qui assure pendant les 3 premières années un revenu minimum de 10 pour cent environ, moyennant l'abandon audit concessionnaire d'un tiers dans le surplus des bénéfices pendant la même durée.

Ces bénéfices, évalués d'après les statistiques les plus précises, permettent de compter sur un revenu net de 15 à 20 pour cent. Toutes les entreprises analogues donnent des résultats avantageux.

Les actions du Chemin du Righi, quoique la ligne ne fonctionne que pendant 4 à 5 mois de l'année, valent 700 francs; celles de Lyon à la Croix-Rousse valent 780 francs.

Il y a donc tout lieu de prévoir qu'une plus-value analogue et même supérieure profitera aux actions du Chemin du Vésuve, vu que la ligne pouvant fonctionner régulièrement toute l'année, elles sont placées dans des conditions infiniment plus favorables que la première de ces deux Compagnies. L'exploitation régulière de la ligne commencera en mai 1879.

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION:

MM. le Prince N. de PIEDIMONTE, Grand Cordon de la Couronne d'Italie, F. C. \*, Sénateur du royaume, Président;  
le Duc A. DEL GALDO, C. \*;  
le Marquis C. DE CURTIS, C. \*;  
le Commandeur ED. D'AMICO, C. \*, Député, administrateur de la Banque Générale de Rome;  
ÉMILIE GALLET, O. \*, ancien Payeur en chef aux armées;  
ED. ARMAND ROUX, \*, officier supérieur en retraite;  
H. SPILLER, C. \*, Propriétaire.

#### ON SOUSCRIT

du 29 Janvier au 1<sup>er</sup> Février inclusivement

A Naples: A la Banque Napolitaine;  
A Turin: Chez MM. B. Geisser et C<sup>ie</sup>;  
A Lugano: A la Banque Suisse Italienne;  
A Rome, Florence et Milan: Chez M. E.-E. Obliaghe;  
Et dans les autres villes d'Italie: Chez les principaux banquiers.

La BANQUE GÉNÉRALE DE CRÉDIT s'étant réservée un certain nombre d'ACTIONS IRREDUCTIBLES, les met à la disposition des souscripteurs qui lui en feront la demande en temps utile.

S'ADRESSER A PARIS, 7, RUE LAFAYETTE et aux succursales de la Banque Générale de Crédit dans les départements.

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE EN FORMATION DES

### MINES D'ARGENT

ET FONDERIES DE BINGHAM

CAPITAL: 17,000,000 DE FRANCS

#### SOUSCRIPTION PUBLIQUE AUX

34,000 Actions de 500 Francs

FORMANT LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

M<sup>re</sup> DE BANNEVILLE, G. O. \*, Ancien Ministre.  
M. BUCHOT \*, Administrateur de la Société d'assurances La Foncière.  
M. DOMMARTIN \*, ancien Juge au Tribunal de Commerce de la Seine.  
M. LEMOINE, Ingénieur, Administrateur du Crédit Mobilier.  
M. le C<sup>ie</sup> DE MAUGNY \*, ancien chargé d'Affaires de France.  
M. OUTREY, C. \*, Administrateur des mines du Laurium.  
M. CH. RUGEL, Banquier.  
M. le C<sup>ie</sup> DE VASSAL-MONVIEL.  
M. WELCHER, C. \*, Ancien Ministre.

#### EXPOSÉ:

Le but de la Société est l'acquisition immédiate, déjà assurée par contrat, de la propriété des mines d'argent, fonderies, ateliers et dépendances de Old Telegraph (Utah), l'une des plus riches de l'Amérique actuellement en pleine exploitation et dont les bénéfices nets sont de 346,500 francs par mois. Les développements et améliorations actuels doivent, dès cette année, doubler les bénéfices.

#### VERSEMENTS:

En souscrivant..... 250 fr. / Le 22 février..... 250 fr. / 500 fr.

La cote officielle sera demandée aussitôt après la constitution de la Société.

#### SOUSCRIPTION OUVERTE

JEUDI 6 ET VENDREDI 7 FÉVRIER A PARIS, à la Société anonyme de CRÉDIT MOBILIER, 15, place Vendôme; EN PROVINCE, chez tous les Banquiers, ses correspondants. On peut, dès à présent, souscrire par correspondance. On peut se procurer au CRÉDIT MOBILIER tous les rapports, prospectus et statuts.

### SANTÉ ET ENERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée,

dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, déperissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Évitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 79,834 : M. H. d'Esclavelles, Dieppe, constate la cure d'une jeune personne qui avait l'estomac presque entièrement détruit et qui souffrait depuis deux ans de dyspepsie et d'une bronchite chronique, avec insomnies, amaigrissement et toutes les misères d'un marasme général. Sommeil, santé, force et embonpoint sont revenus à l'état normal.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais que quelques mois à vivre, quand l'éminent vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELLIÈRE, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHATEAU, épicière; LEVYQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DELAGÈRE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M<sup>lle</sup> BELLIARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup> LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 45 m. soir.
1 — 10 — — —	4 — 45 — — —	4 — 45 — — —	10 — 10 — — —
3 — 20 — — —	10 — 10 — — —	10 — 10 — — —	11 — 50 — — —
7 — 45 — — —	11 — 50 — — —		

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 45 m. soir.
12 — 10 — — —	4 — 40 — — —	4 — 40 — — —	10 — 10 — — —
1 — 45 — — —	9 — 10 — — —	9 — 10 — — —	11 — 20 — — —
6 — 55 — — —	11 — 20 — — —		

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 11 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 JANVIER 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	
3 % amortissable	76 65		50	Crédit Foncier colonial, 300 fr.	865			Canal de Suez	695		50
4 1/2 %	108 75		25	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	719 50		7 50	Crédit Mobilier esp.	734		7 50
5 %	113 55		60	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	678 75			Société autrichienne	512 50	7 50	
Obligations du Trésor, 1. payé.	502 50			Crédit Mobilier	485			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	341 25	25		Crédit foncier d'Autriche	361 25		7 50	Orléans	363 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	520			Charentes, 500 fr. l. p.	485			Paris-Lyon-Méditerranée	366		
1865, 4 %	533			Est	681 25		1 25	Est	359		
1869, 3 %	413 75	1 75		Paris-Lyon-Méditerranée	1087 50		2 50	Nord	366 50		
1874, 3 %	399			Midi	847 50		3 50	Nord-Ouest	359 50		
1875, 4 %	420			Nord	475			Ouest	359 50		
1876, 4 %	516 50		50	Orléans	1180		7 50	Midi	359 50		
Banque de France	3080	25		Orléans	767 50		1 25	Charentes	359 50		
Comptoir d'escompte	767 50		25	Compagnie parisienne du Gaz	1268 75		6 25	C <sup>o</sup> Canaux agricoles			
Crédit agricole, 300 f. p.	462 50			C. gén. Transatlantique	485			Canal de Suez	363 75		

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR. (Service d'hiver, 9 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	4 — 45 — — —	3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	9 — 21 — — —
6 — 15 — — —	8 — 56 — — —	9 — 40 — — —	12 — 40 — — —
8 — 23 — — —	10 — 10 — — —	12 — 40 — — —	4 — 44 — — —
10 — 10 — — —	7 — 15 — — —	10 — 28 — — —	
	4 — 10 — — —		
	7 — 15 — — —		
	10 — 37 — — —		

Le train partant d'Angers à 5 h. 25 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etudes de M<sup>e</sup> VEILLET, successeur désigné de M<sup>e</sup> CHICOTEAU, notaire à Gizeux, et de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE

En totalité ou par parties,

**LA BELLE TERRE**

DITE

**LA FORÊT DE BENAIS**

Communes de Benais, Restigné et Continvoir (Indre-et-Loire).

Consistant en pavillon de maître, logement de garde, deux fermes et deux étangs, terres labourables et bois pour la majeure partie.

Contenant 456 hectares en un ensemble.

S'adresser, pour traiter, à MM. VINET, propriétaire et maire, et DUPUY, propriétaire, demeurant à Courléon, et à M. FRANCVILLE, propriétaire à Parçay.

Et, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> CHICOTEAU, VEILLET et DENIEAU. (32)

Etudes de M<sup>e</sup> GOULPEAU, notaire, et TIREAU et EPOUD, avoués, aux Sables-d'Olonne.

**VENTE**

Au-dessous des premières mises à prix.

En l'étude dudit M<sup>e</sup> GOULPEAU,

Le 3 mars 1879, à midi.

1° D'UN GRAND HOTEL, aux Sables-d'Olonne, situé sur le Remblai, en face la plage, au centre des bains de mer, connu sous le nom de GRAND HOTEL DE LA PLAGE;

2° D'UN AUTRE HOTEL, situé à côté du précédent, connu sous le nom de SPLENDID HOTEL.

S'adresser à M<sup>e</sup> GOULPEAU, notaire, et à M<sup>e</sup> TIREAU et EPOUD, avoués (48)

**A LOUER**

Pour le 1<sup>er</sup> novembre 1879,

**LA FEMME**

(EN CONSTRUCTION)

**Dite du CARREFOUR-ROSIÈRE**

Sise commune de Neuillé

(Maine-et-Loire).

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (607)

Commune de Brain-sur-Allonnes.

**ADJUDICATION DE TRAVAUX**

Le Maire de la commune de Brain-sur-Allonnes prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Brain-sur-Allonnes, le dimanche 9 février 1879, à une heure et demie de l'après-midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

1° 563 mètres courants de terrassements.....	1,013 f. 40
2° 563 mètres courants d'empièvements, non compris l'entretien.....	1,745 30
3° Entretien confortatif pendant le délai de garantie.....	233 60
4° Travaux d'art.....	60
5° Somme à valoir pour travaux imprévus (cylindrage, etc.).....	547 70
Total.....	3,400

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer de la deuxième circonscription de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

PRÉSENTÉMENT,

**APPARTEMENT**

Rue Haute-Saint-Pierre.

Avec remisé, écurie à quatre chevaux et une à deux chevaux, grande cave voûtée.

S'adresser à M. GIRARD père, place de la Grise, à Saumur. (13)

**VINGT-CINQ MILLE**

Chevelus d'un an et deux ans,

En BON GROSLOT de Cinq-Mars,

**A VENDRE**

S'adresser à M. MESNET, à Cinq-Mars. (15)

**AVANCES**

et ouvertures de crédit de banque

aux négociants et industriels pressés pour leurs échéances de décembre, janvier et février.

Ecrire à P. GERMAIN, 7, rue Saint-Ambroise, Paris. (679)

ON DEMANDE UN MÉNAGE, la femme comme cuisinière, le mari pour jardiner et le service des chevaux.

S'adresser au bureau du journal.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

**M. RIELLANT**

DENTISTE,

Place de la Bilange, n° 4.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

3 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatif aux principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

**PHARMACIE-DROGUERIE**

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchevaut.

**LA VELOUTINE**

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSEQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhésive et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — 40 Ch. FAU, Inventeur — 9, rue de la Paix SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS Jugement du Tribunal civil de la Seine du 3 mai 1875.

Maison J.-P. LAROZE & C<sup>o</sup>, Pharm.

2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

**Sirop Laroze**

DÉCORÉS D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Dyspepsies, Gastralgies, Digestions lentes, Douleurs et Crampes d'Estomac, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

**Dentifrices Laroze**

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infatigables pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs de dents.

ÉLIXIR, le Flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — POUDRE, la Boîte, 2 fr.; le Flacon, 1 fr. 25. — OPIAT, le Pot, 4 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26

ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le